

CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 29 mars 2022

BUDGET PRIMITIF 2022

Projet présenté à la commission municipale aux finances,
au développement économique et à l'emploi du 21 mars 2022

SOMMAIRE

Propos liminaires

I – Eléments de cadrage

- 1) Dépenses de fonctionnement
- 2) Programmation des investissements

II – La section de fonctionnement

- a) Les recettes de fonctionnement
- b) Les dépenses de fonctionnement

III – La section d'investissement

- a) Les recettes d'investissement
- b) Les dépenses d'investissement

IV – Les ratios budgétaires de la Ville

PROPOS LIMINAIRES

Le **Débat d'orientations Budgétaires (DOB)**, qui s'est tenue le 15 février 2022, a permis de dégager les grandes orientations du Budget Primitif (BP) 2022.

Le projet de BP 2022 a été construit prudemment. Il demeure des incertitudes liées notamment à l'impact de la COVID-19. Néanmoins, malgré un contexte très contraint pour les Collectivités, un vaste plan de relance lancé par l'Etat contribue à permettre de mobiliser davantage de financements extérieurs.

Ce BP permet aussi de rappeler **un choix fondamental** de l'équipe municipale cette année :

- Ne pas augmenter les taux d'imposition des Villeparisiens,

Tout en déployant un programme d'investissement ambitieux et nécessaire !

Il est proposé de procéder, si besoin, à des réajustements budgétaires une fois ces éléments connus.

Nouveauté : Ce budget 2022 est marqué, par l'adoption, par la Ville de Villeparisis, en qualité de préfigurateur, du nouveau référentiel comptable M57 (une table de transposition des fonctions et natures utilisées figurent en fin de document (P.26 à 32))

I – ELEMENTS DE CADRAGE

Rappel des axes prioritaires définis lors du DOB :

- La démocratie participative, comme fil conducteur, avec la participation accrue des habitants à la vie de la cité et la co-construction dans la prise de décision, la déclinaison et le suivi du projet municipal.
- L'accompagnement des populations les plus fragiles et les plus en difficulté en matière sociale, avec une augmentation des moyens financiers et humains mis à disposition de l'aide sociale et du CCAS.
- Un programme diversifié **d'actions dans les domaines de l'éducation, du sport, de la culture, des loisirs et de l'animation**. Des thématiques qui permettent de grandir, de s'émanciper, de s'ouvrir vers l'autre, bref de vivre ensemble.
- **L'accompagnement du mouvement associatif**, avec l'augmentation du volume global de subventions, et une démarche contractuelle avec des objectifs partagés et évaluables, pour davantage de transparence et d'équité.
- **Un aménagement urbain maîtrisé**, avec notamment une mobilisation de la Ville pour récupérer la « compétence logement » et de nouvelles relations de travail avec les bailleurs sociaux.
- Un **cadre de vie amélioré**, avec une volonté forte en matière de préservation de l'environnement et de développement des mobilités douces. La mobilisation de la Ville auprès de ses partenaires et des acteurs du territoire sur les champs de la prévention, de la réparation et de la protection, pour assurer une tranquillité publique.

1 – Dépenses de fonctionnement

Comme rappelé lors du débat d'orientation budgétaire (DOB), la Ville poursuit un vaste travail d'optimisation de ses ressources pour permettre de dégager des marges de manœuvre financières et contribuer à la construction d'un budget sain et équilibré pour mener à bien le projet municipal.

- Poursuivre et maintenir les services et les équipements existants,
- Optimiser leur gestion (recherche d'économies d'échelle et partenariats, mutualisation, coopération, optimisation des ressources humaines).

La section de fonctionnement est proposée équilibrée à 32 734 948€

2 – Programmation des investissements

Les orientations :

- Maîtriser la dette communale en ayant recours à un emprunt limité pour 2022,
- Développer une recherche active de financements extérieurs de toute nature (mobilisation de fonds européens, Etat, Région, Département, Agence nationale du sport, etc.) et diversifier ses sources de financement, sous forme de partenariats avec les acteurs locaux (mécénat par exemple).

Les principales opérations à venir :

- Deuxième phase de travaux concernant la rénovation du marché couvert,
- La construction d'un groupe scolaire,
- La construction d'un Conservatoire,
- La construction d'une Maison de l'environnement,
- La construction d'une salle de gymnastique,
- Le déploiement de la phase 5 de la vidéo-protection,
- La construction d'une salle dédiée aux arts martiaux,
- Le déploiement de dispositifs de circulation adaptés aux modes doux.



La majeure partie des actions menées bénéficiera de participations, notamment :

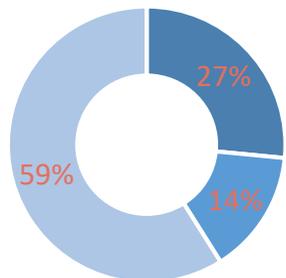
- De la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France (fonds de concours par exemple),
- De fonds européens,
- De l'Etat : Contrat de ville, Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD), Agence nationale du sport...
- Du Conseil Départemental,
- Du Conseil Régional.

La section d'investissement est proposée équilibrée à 11 919 444 €



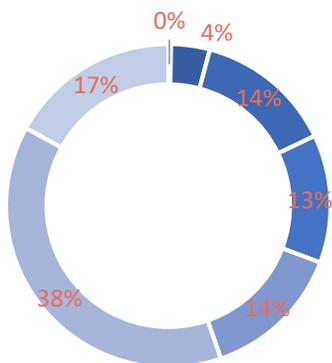
Rappel : subventions perçues en 2021:

SUBVENTIONS 2021 INVESTISSEMENT



- REGION IDF (Invest.)
- PREFECTURE 77 (Invest.)

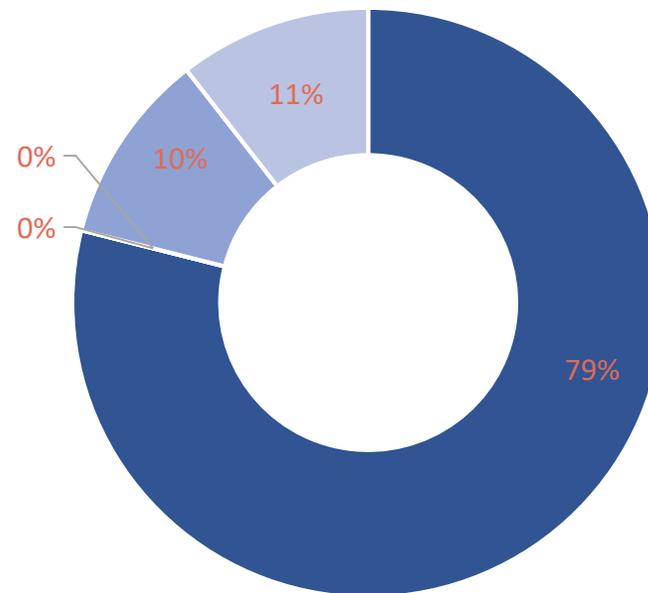
SUBVENTIONS FONCTIONNEMENT 2021



- FIPHP
- COLLECTIVITES APPRENTIS
- PREFECTURE 77
- DEPARTEMENT 77
- CAF

Subventions attendues en 2022 :

SUBVENTIONS 2022 INVESTISSEMENT



- INVESTISSEMENT
- FONDS DE CONCOURS
- REGION
- DEPARTEMENT
- ANS



II – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

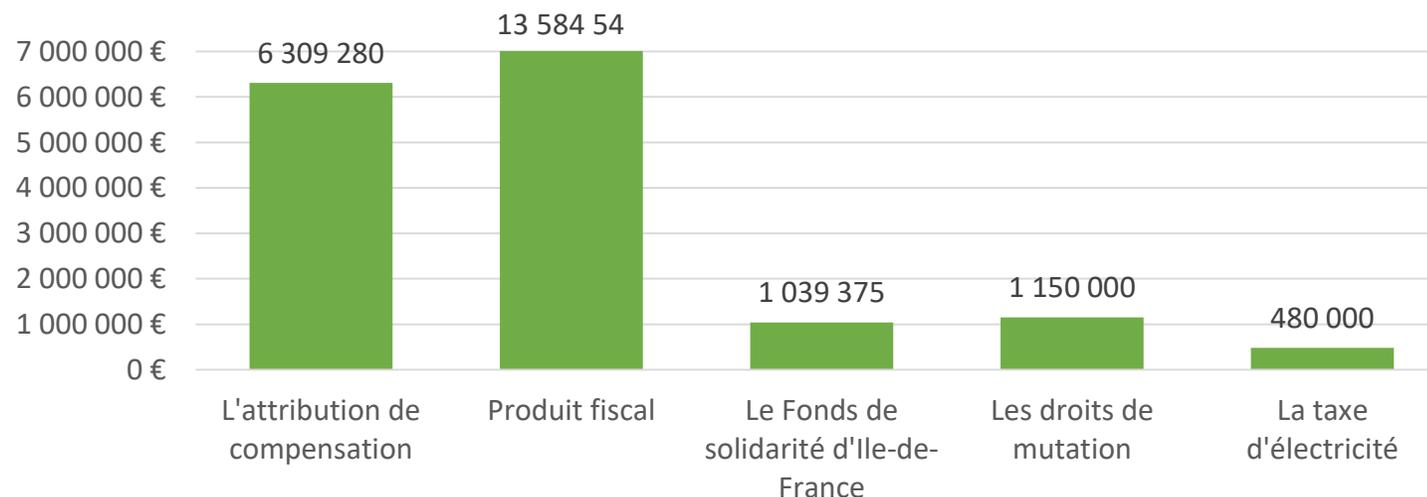
a) – Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'inscrivent à **32 734 948 €** en 2022, en hausse de 0,71 %.

Les recettes de fonctionnement reposent principalement sur les recettes fiscales (73 % du total des recettes), les autres recettes provenant des produits des services (5,50 %) et des dotations et participations.

En 2022, l'attribution de compensation versée par la CARPF devrait être stable (**6 309 280 €**). La CARPF réaffirme son soutien aux communes fragilisées par le contexte sanitaire, avec le maintien d'un fond de concours en fonctionnement à hauteur de **616 657 €** pour Villeparisis en 2022.

Le montant prévisionnel du Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile de France (FSRIF) en 2021 sera de **1 039 375 €**.



Conseil Municipal



Le volume global des recettes **du chapitre 70** (produits des services) est en hausse de **1 802 200 €**, cette année. Il est principalement issu des participations familiales (**1 622 500 €**).

Il s'explique par la reprise progressive de la fréquentation, notamment des accueils périscolaires et de la restauration (introduction du double choix végétarien. Il convient de préciser, qu'à ce jour, 14% des enfants inscrits à la restauration ont choisi le repas végétarien, synonyme d'une réelle attente des Villeparisiens.

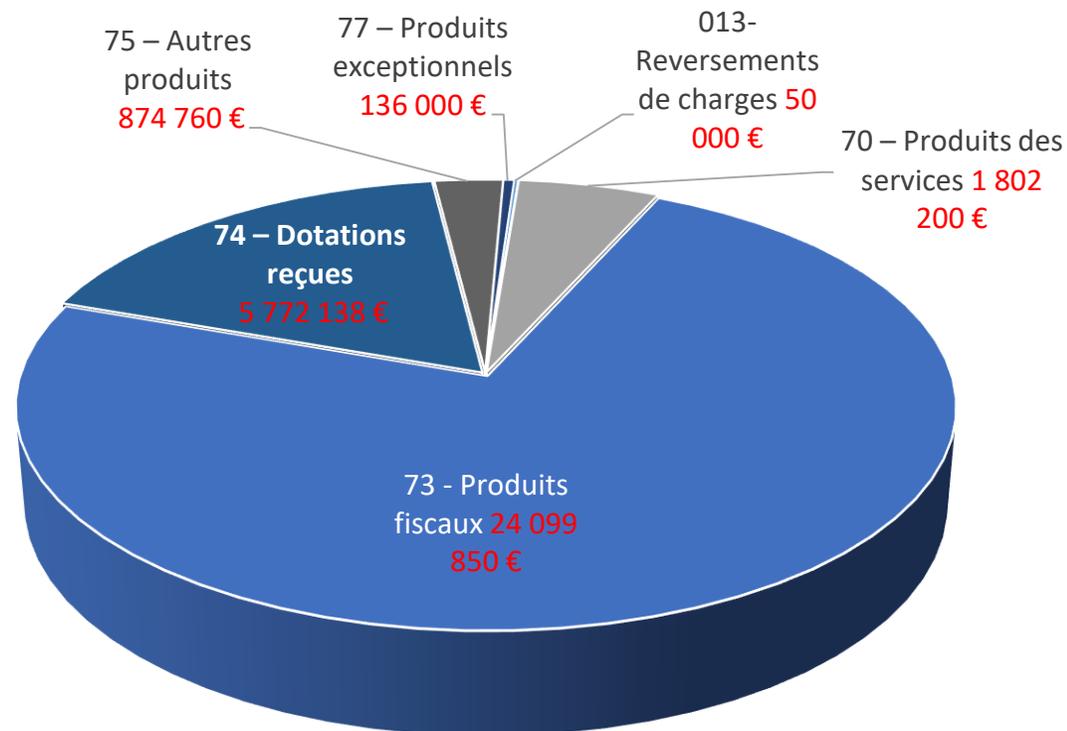
Enfin, cette année, la Ville profitera d'une recette supplémentaire reversée par la CARPF dans le cadre de l'ARC2 (67 500 €)



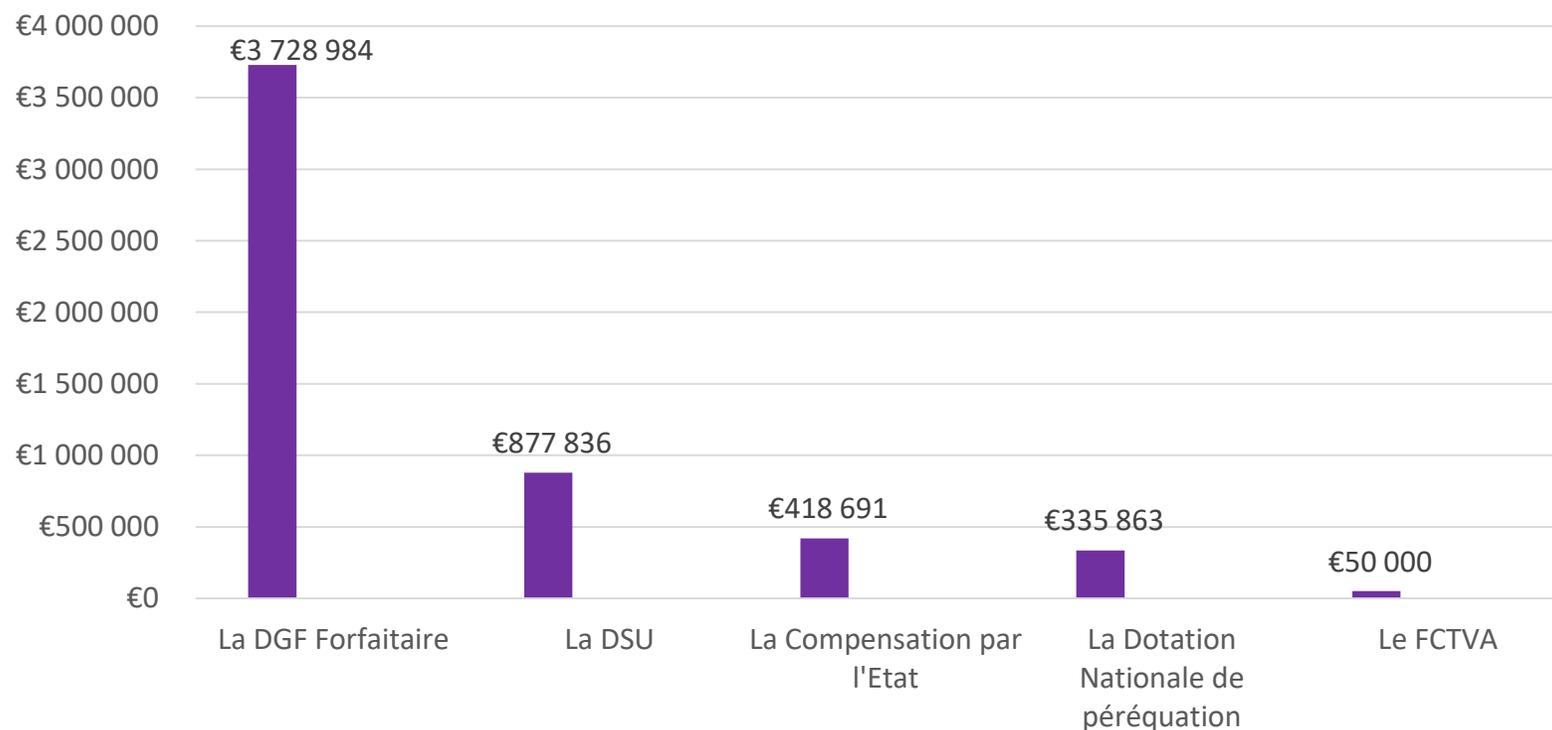


À RETENIR

CHAPITRES	BP 2022
013- Reversements de charges	50 000 €
70 – Produits des services	1 802 200 €
73 – Produits fiscaux	24 099 850 €
74 – Dotations reçues	5 772 138 €
75 – Autres produits	874 760 €
77 – Produits exceptionnels	136 000 €
TOTAL	32 734 948 €



Le montant prévisionnel de la dotation globale forfaitaire (DGF) s'élève à **4 942 683 €** en 2022, avec la répartition suivante entre les dotations (moins sur la Dotation Globale de fonctionnement (DG) et la Dotation nationale de péréquation (DNP) mais plus sur la Dotation solidarité urbaine (DSU)).



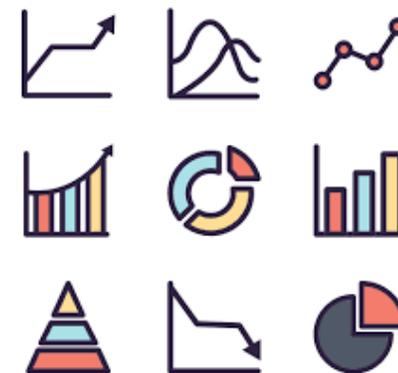
b) – Les dépenses de fonctionnement

Dans un contexte d'incertitude quant à l'évolution des recettes et des impacts de la crise sanitaire, la collectivité choisit de poursuivre une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement afin de préserver sa capacité d'investissement.

Pour 2022, elles sont estimées à environ 32,7 millions d'euros. Les charges de personnel constituent le principal poste de dépenses du budget de fonctionnement : **55,04 %**.

Ces dépenses regroupent principalement les charges générales (achats courants, services extérieurs, impôts et taxes payés par la Ville), les frais de personnel (le plus gros poste), le reversement de recettes, les subventions versées et les dotations aux amortissements. A noter que ces postes de dépenses sont toujours impactés par les conséquences de la crise sanitaire, et notamment par les tensions mondiales sur les approvisionnements, l'évolution de coût des énergies et les difficultés d'adéquation en matière d'emploi des salariés.

Les **dépenses à caractère général** représentent une enveloppe budgétaire de l'ordre de **6,7 millions d'euros** en 2022 contre 6,6 millions d'euros en 2021. Cette évolution s'explique notamment par l'augmentation des dépenses d'énergie et les dépenses supplémentaires qui se sont imposées avec la crise sanitaire (achat de masques/gel, protections, etc.).



Charge de personnel

La Ville a choisi d'impulser une organisation qui permet de répondre aux engagements pris devant les habitants, de donner aux services municipaux les moyens des ambitions fixées et de favoriser la mobilité pour que chacun puisse trouver sa place. **Une commission des postes** a d'ailleurs été créé à l'automne 2021.

Elle permet d'analyser toutes les demandes de recrutements, de remplacements et plus largement de mobilité. Elle détermine les actions à mener pour renforcer l'efficacité du service public tout en maîtrisant l'évolution de la masse salariale. Les dépenses de personnel s'élèvent donc à **18 016 468 €**.

Elles sont en nette hausse avec notamment la constitution de nouveaux services dans des domaines majeurs et de renforts de personnel. Elles prennent aussi en compte la réalité du besoin exprimé en 2021 (+ 17,6 millions d'euros) pour couvrir les dépenses nécessaires de maintien des services à la population notamment pour le pôle Éducation.

A noter également :

- L'évolution des carrières, les reclassements liés aux accords PPCR sont terminés depuis janvier 2021. Les deux dernières hausses du SMIC (octobre 2021 et janvier 2022) ont eu pour effet de relever le minimum de traitement à l'indice majoré 340 puis 343 en Janvier 2022.
- Une réforme des grilles indiciaires et reclassement des catégorie C a pris effet au 1er janvier 2022 (Décrets 2021-1818 ET 1819 du 24 décembre 2021);

Le décret prévoit également l'attribution d'une bonification d'ancienneté exceptionnelle d'une année.

Cette hausse est néanmoins ponctuelle car les dépenses actuelles vont constituer un point de repère pour les prochaines années et seront stabilisées par l'évolution de l'organisation et du tableau des effectifs.



La Ville augmente le soutien financier à ses partenaires associatifs afin de leur permettre de poursuivre leurs actions sur la Ville en proposant aux habitants des activités et événements culturels, sportifs et solidaires. Les **dotations et subventions versées du chapitre 65, ressortent au B.P. 2022 à 3 223 340 €**.

La Ville a souhaité réaffirmer son soutien constant au mouvement associatif sous toutes ces formes.

Ainsi, **le montant global de subventions alloué aux associations villeparisiennes est en hausse et s'élève à 211 792 €** (hors CCJP et MPT).

Le détail des subventions aux associations est repris dans les annexes du B.P.



Les **charges en atténuation de recettes** (chapitre 014) atteignent **1 504 100€**. Le reversement sur FNGIR (Fonds national de garantie individuelle des ressources) s'élève à **1 272 373 €**, soit 86.80 % du chapitre 014.

Les **frais financiers** (chapitre 66), continuent de baisser dans la ligne du désendettement de la Commune (**195 397 €**).

Les **dotations aux amortissements** et provisions (chapitre 68) s'élèvent à **1 800 000 €** en 2022.

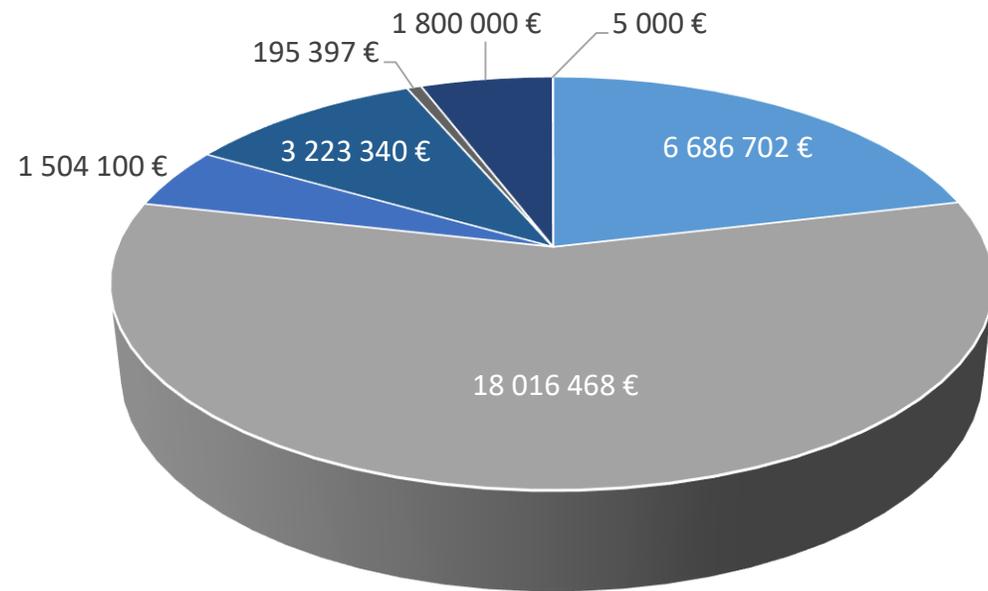
Dans ces conditions **le virement (023)**, que l'on peut définir comme le résultat prévisionnel de la section de fonctionnement, ressort à **1 303 941 €**.

L'autofinancement brut s'élève donc en 2022 à **3 103 941 €**, montant largement supérieur à l'annuité de remboursement de la dette (pour mémoire **869 515,31€**).



À RETENIR

CHAPITRES	BP 2022
011- Charges Générales	6 686 702 €
012- Frais de personnel	18 016 468 €
014- Reversements de recettes	1 504 100 €
65 – Subventions versées	3 223 340 €
66 – Charges financières	195 397 €
68 – Dotations aux amortissements	1 800 000 €
Autres charges	5 000 €
TOTAL	31 431 007 € (sans le virement – 023)



- 011- Charges Générales
- 012- Frais de personnel
- 014- Reversements de recettes
- 65 – Subventions versées
- 66 – Charges financières
- 68 – Dotations aux amortissements
- Autres charges

RÉPARTITION PAR POLITIQUES PUBLIQUES

Dépenses totales par grands secteurs,
intégrant les coûts de fonctionnement et d'investissement



Conseil Municipal

III – LA SECTION D’INVESTISSEMENT

a) Les recettes d’investissement

Le travail d’optimisation réalisé sur la section de fonctionnement permet de dégager une épargne nette de 2,234 M € en 2022 qui sera complétée par d’autres recettes externes, dont :

- Une des principales recettes d’investissements constituée par la **FCTVA** qui devrait rapporter environ **930 000 €** à la Ville en 2022).
- Les **dotations aux amortissements** s’élèvent à **1 800 000 €** et la **taxe d’aménagement** à **250 000 €**.
- Le montant des subventions attendues en 2022 est de **1 500 000 €**. La majeure partie provient des fonds de concours attribués par la CARPF (**800 000 €**) et une partie de la subvention allouée notamment dans le cadre du Contrat d’Aménagement Régional (CAR) par la Région Ile-de-France, le département et l’ANS (Agence Nationale du Sport).

SUBVENTIONS



b) Les dépenses d'investissement

- L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2022 est de : **5 216 969,90 €**. Il sera de **4 347 438 €** fin 2022.
- Compte tenu des résultats prévisionnels de l'année 2021 et des financements attendus, la Ville aura recours à l'emprunt en 2022.

La Commune remboursera **869 515,31 €** (chapitre 16) d'annuité en 2022, ce qui est conforme au désendettement de la ville.

- Les dépenses d'équipement, à savoir, le cumul des Immobilisations corporelles (chapitre 21) et des Immobilisations en cours (chapitre 23) s'élèveront à **9 637 928, 69 €**.

Malgré l'impact majeur de la crise sanitaire de la COVID-19 et dans un contexte instable qui rend les prévisions budgétaires difficiles et incertaines, la Ville de Villeparisis fait le choix d'un budget 2022 ambitieux et responsable.

Les enveloppes suivantes sont ainsi inscrites au BP 2022:

- La rénovation du marché couvert (1 591 098,69 €),
- La construction d'un groupe scolaire (35 000 €),
- La construction d'un Conservatoire (450 000 €),
- La construction d'une Maison de l'environnement (300 000 €),
- La construction d'une salle de gymnastique (635 000 €),
- Le déploiement de la phase 5 de la vidéo-protection (80 000 €),

En parallèle de ces opérations, la Ville poursuivra et intensifiera :

- L'entretien du patrimoine bâti et les travaux d'accessibilité des bâtiments publics (2 904 460 €, dont 1 626 200 € pour les bâtiments scolaires),
- Les travaux d'entretien et de rénovation des voiries (2 035 000 €).

L'autofinancement constitué à la fois du virement (**chapitre 021**) : **1 303 941 €** et des amortissements (**chapitre 28**) : **1 800 000 €**, constitue une recette d'investissement : **3 103 941 €**.

Son montant permet de rembourser largement le capital de la dette.

Pour équilibrer formellement le budget, la somme de **4 958 503 €** est inscrite sur la ligne « Emprunt » (**chapitre 16**).

Compte tenu des résultats prévisionnels de l'année 2021 et des financements attendus, la Ville aura recours à l'emprunt à hauteur de 3 790 000 d'euros et mobilisera 2 000 000 d'€ en 2022.

Cela permettra d'engager les principales grandes réalisations à venir en matière d'investissement, et notamment la rénovation du marché couvert et le lancement de la construction de la salle de gymnastique. Des efforts financiers qu'il convient de lisser sur plusieurs exercices budgétaires.

Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI)

La gestion pluriannuelle des investissements représente un outil nécessaire de pilotage et de programmation des projets pour la ville. Les élus et les services se sont donc engagés dans un processus de planification et de programmation des projets d'investissements.

Ce projet pluriannuel d'investissement porte sur la période 2021-2026 et concerne tous les investissements recensés par les élus et les services dans les thématiques suivantes :

- l'aménagement du territoire et du cadre de vie,
- l'animation de la ville et les loisirs.

Le plan pluriannuel d'investissement (PPI) 2021-2026 présenté aujourd'hui s'inscrit dans la continuité des dépenses d'équipement engagées.

Il reprend naturellement les opérations qui sont en cours de réalisation, souhaitées afin de mieux planifier les investissements et maximiser les investissements.

La présentation de cette programmation d'équipement en PPI vient d'ailleurs conforter l'effort de lisibilité et de transparence souhaité par l'équipe municipale, en présentant annuellement ces investissements et en les actualisant régulièrement.

Le PPI comprend également les autres projets municipaux, moins coûteux ou dont la réalisation est purement infra-annuelle, sans oublier les investissements récurrents, qui sont indispensables à l'entretien durable de notre patrimoine communal, à la qualité de nos services publics et des conditions de travail des agents municipaux,

Avec ce PPI, l'équipe municipale souhaite porter un programme d'investissements :

- Ambitieux**, avec près de 38,8 millions d'euros d'investissements programmés entre 2021 et 2026 sur le budget principal, soit une moyenne de 7,2 M€ par an.
- Responsable**, puisqu'un tel niveau d'investissement n'est possible que grâce à une gestion financière rigoureuse, ainsi qu'à notre effort permanent de recherche de subventions et de partenariats.
- Réaliste**, car nous prenons en compte tout autant les besoins de développement de notre territoire et de modernisation de l'action publique, que ce contexte financier contraint, mais aussi des délais incompressibles inhérents aux projets d'envergure.

L'estimation prospective de notre capacité d'investissement sera actualisée chaque année, en tenant compte de nos réalisations et de l'évolution de nos marges de manœuvre, des partenariats mis en place, de la situation économique et des éventuelles réformes de la fiscalité et des évolutions des dotations de l'État.

Projets 2021 / 2026	Coût total de l'opération (y compris études)	Dépenses pour 2022	Recettes pour 2022
Extension du groupe scolaire Renan	1 570 000 €	215 000 €	320 000 €
Construction d'une salle de gymnastique	3 200 000 €	635 000 €	750 000 €
Construction d'un conservatoire	9 100 000 €	450 000 €	400 000 €
Rénovation du marché couvert	2 641 099 €	1 591 099 €	300 000 €
Construction d'un groupe scolaire	8 560 000 €	35 000 €	
Travaux dans les groupe scolaires (y compris AD'AP)	2 500 000 €	1 000 000 €	
Construction d'une maison de l'environnement	2 300 000 €	300 000 €	
Travaux d'entretien et de rénovation de voiries / circulations douces	5 300 000 €	2 350 000 €	
Rénovation de l'éclairage public	600 000 €	210 000 €	
Rénovation du centre culturel	250 000 €	70 000 €	
Déploiement du budget participatif	1 040 000 €	260 000 €	
Déploiement de la vidéo-protection	230 000 €	80 000 €	
Complexe sportif multisports	1 500 000 €		



IV – LES RATIOS BUDGÉTAIRES

Ci-dessous le tableau des ratios obligatoires issus de la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République :

Ratio par habitant	Euros par habitant - 2021	Euros par habitant – 2022	Références nationales
Dépenses réelles de fonctionnement	1 115.69	1 115,37	1268
Produits des impositions directes	514.85	511,36	582
Recettes réelles de fonctionnement	1 229.96	1 232,21	1444
Dépenses d'équipement brut	311.72	362,98	278
Encours de la dette	238.20	196,38	1109
Dotation globale de fonctionnement	186.69	186,05	235
Ratio en pourcentage			
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	58.60%	60,80%	59.78%
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	94.10%	93,17%	95%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	25.30%	29,46%	19.25%
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	19.40%	15,94%	76.80%

Glossaire

AD'AP	Agenda d'Accessibilité Programmée
BP	Budget Primitif
CAF	Capacité d'Autofinancement
CARPF	Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CIA	Complément Indemnitaire Annuel
DOB	Débat d'Orientations Budgétaires
DSC	Dotation de Solidarité Communautaire
DGF	Dotation Globale de Fonctionnement
DNP	Dotation Nationale de Péréquation
DSU	Dotation de Solidarité Urbaine
FCTVA	Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée

FPIC	Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes
FSRIF	Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France
NBI	Nouvelle Bonification Indiciaire
RIFSEEP	Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel
TB	Taxe foncière sur le Bâti
TH	Taxe d'Habitation

Table de transposition des fonctions

Codes fonctionnels M14				Codes fonctionnels M57			
Norme	Code	Libellé	Libellé court	Norme	Code	Libellé	Libellé court
M14	0	Services généraux des administrations publiques locales	Services généraux administrat° publiques	M57	0	Services généraux	Services généraux
M14	01	Opérations non ventilables	Opérations non ventilables	M57	01	Opérations non ventilables	Opérations non ventilables
M14	02	Administration générale	Administration générale	M57	02	Administration générale	Administration générale
M14	020	Administration générale de la collectivité	Administrat°générale collectivité	M57	020	Administration générale de la collectivité	Admin. générale de la collectivité
M14	023	Information, communication, publicité	Information, communication, publicité	M57	022	Information, communication, publicité	Information, communication, publicité
M14	024	Fêtes et cérémonies	Fêtes et cérémonies	M57	023	Fêtes et cérémonies	Fêtes et cérémonies
M14	025	Aides aux associations (non classées ailleurs)	Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	M57	024	Aide aux associations (non classées ailleurs)	Aide aux associations
M14	026	Cimetières et pompes funèbres	Cimetières et pompes funèbres	M57	025	Cimetières et pompes funèbres	Cimetières et pompes funèbres
M14	022	Administration générale de l'état	Administration générale de l'état	M57	026	Administration générale de l'Etat	Administration générale de l'Etat
M14	026	Cimetières et pompes funèbres	Cimetières et pompes funèbres	M57	028	Autres moyens généraux	Autres moyens généraux
				M57	03	Conseils	Conseils
M14	021	Assemblée locale	Assemblée locale	M57	031	Assemblée délibérante	Assemblée délibérante
M14	04	Coopération décentralisée, actions européennes et internationales	Coopérat° décentralisée, act° européen.	M57	04	Coopération décentralisée et actions interrégionales, européennes et internationales	Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.
M14	041	Subvention globale	Subvention globale	M57	041	Actions relevant de la subvention globale	Action relevant de la subvention globale
M14	048	Autres actions de coopération décentralisée	Autres act° de coopérat° décentralisée	M57	048	Autres actions	Autres actions
M14	05	Plan de relance (crise sanitaire)	Plan de relance (crise sanitaire)	M57	06	Plan de relance (crise sanitaire)	Plan de relance (crise sanitaire)
M14	1	Sécurité et salubrité publiques	Sécurité et salubrité publiques	M57	1	Sécurité	Sécurité
M14	110	Services communs	Services communs	M57	10	Services communs	Services communs
M14	11	Sécurité intérieure	Sécurité intérieure				
M14	111	Police nationale	Police nationale	M57	11	Police, sécurité, justice	Police, sécurité, justice
M14	112	Police municipale	Police municipale				
M14	03	Justice	Justice				
M14	113	Pompiers, incendies et secours	Pompiers, incendies et secours	M57	12	Incendie et secours	Incendie et secours
M14	12	Hygiène et salubrité publique	Hygiène et salubrité publique	M57	13	Hygiène et salubrité publique	Hygiène et salubrité publique
M14	13	Plan de relance (crise sanitaire)	Plan de relance (crise sanitaire)	M57	14	Plan de relance (crise sanitaire)	Plan de relance (crise sanitaire)
M14	114	Autres services de protection civile	Autres services de protection civile	M57	18	Autres interventions de protections des personnes et des biens	Autres interv. protect. personnes, biens
M14	2	Enseignement - Formation	Enseignement - Formation	M57	2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Enseign., formation prof.,apprentissage
M14	20	Services communs	Services communs	M57	20	Services communs	Services communs

Table de transposition des fonctions

Codes fonctionnels M14

Codes fonctionnels M57

Norme	Code	Libellé	Libellé court	Norme	Code	Libellé	Libellé court
M14	21	Enseignement du premier degré	Enseignement du premier degré	M57	21	Enseignement du premier degré	Enseignement du premier degré
M14	211	Ecoles maternelles	Ecoles maternelles	M57	211	Ecoles maternelles	Ecoles maternelles
M14	212	Ecoles primaires	Ecoles primaires	M57	212	Ecoles primaires	Ecoles primaires
M14	213	Classes regroupées	Classes regroupées	M57	213	Classes regroupées	Classes regroupées
M14	22	Enseignement du deuxième degré	Enseignement du deuxième degré	M57	22	Enseignement du second degré	Enseignement du second degré
M14	23	Enseignement supérieur	Enseignement supérieur	M57	23	Enseignement supérieur	Enseignement supérieur
M14	251	Hébergement et restauration scolaire	Hébergement et restauration scolaire	M57	281	Hébergement et restauration scolaires	Hébergement et restauration scolaires
M14	253	Sport scolaire	Sport scolaire	M57	282	Sport scolaire	Sport scolaire
M14	254	Médecine scolaire	Médecine scolaire	M57	283	Médecine scolaire	Médecine scolaire
M14	255	Classes de découverte et autres services annexes de l'enseignement	Classes de découverte et autres services	M57	284	Classes de découverte	Classes de découverte
M14	3	Culture	Culture	M57	3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs
M14	30	Services communs	Services communs	M57	30	Services communs	Services communs
M14	33	Action culturelle	Action culturelle	M57	31	Culture	Culture
M14	311	Expression musicale, lyrique et chorégraphique	Expression musicale, lyrique et choré.	M57	311	Activités artistiques, actions et manifestations culturelles	Activités artist.,actions et manif.cult.
M14	321	Bibliothèques et médiathèques	Bibliothèques et médiathèques	M57	313	Bibliothèques, médiathèques	Bibliothèques, médiathèques
M14	322	Musées	Musées	M57	314	Musées	Musées
M14	323	Archives	Archives	M57	315	Services d'archives	Services d'archives
M14	41	Sports	Sports	M57	32	Sports (autres que scolaires)	Sports (autres que scolaires)
M14	411	Salles de sport, gymnases	Salles de sport, gymnases	M57	321	Salles de sport, gymnases	Salles de sport, gymnases
M14	412	Stades	Stades	M57	322	Stades	Stades
M14	413	Piscines	Piscines	M57	323	Piscines	Piscines
M14	414	Autres équipements sportifs ou de loisir	Autres équipements sportifs ou de loisir	M57	325	Autres équipements sportifs ou de loisirs	Autres équipements sportifs ou loisirs
M14	415	Manifestations sportives	Manifestations sportives	M57	326	Manifestations sportives	Manifestations sportives
M14	421	Centres de loisirs	Centres de loisirs	M57	331	Centres de loisirs	Centres de loisirs
M14	423	Colonies de vacances	Colonies de vacances	M57	332	Colonies de vacances	Colonies de vacances
M14	422	Autres activités pour les jeunes	Autres activités pour les jeunes	M57	338	Autres activités pour les jeunes	Autres activités pour les jeunes
M14	5	Interventions sociales et santé	Interventions sociales et santé	M57	4	Santé et action sociale	Santé et action sociale
M14	51	Santé	Santé	M57	41	Santé	Santé
M14	510	Services communs	Services communs	M57	410	Services communs	Services communs
M14	511	Dispensaires et autres établissements sanitaires	Dispensaires, autres établist sanitaires	M57	414	Dispensaires et autres établissements sanitaires	Dispensaires et autres éts sanitaires



Table de transposition des fonctions

3/3

Codes fonctionnels M14

Codes fonctionnels M57

Norme	Code	Libellé	Libellé court	Norme	Code	Libellé	Libellé court
M14	512	Actions de prévention sanitaire	Actions de prévention sanitaire	M57	418	Autres actions	Autres actions
M14	52	Interventions sociales	Interventions sociales	M57	42	Action sociale	Action sociale
M14	520	Services communs	Services communs	M57	420	Services communs	Services communs
M14	62	Actions en faveur de la maternité	Actions en faveur de la maternité	M57	4211	Actions en faveur de la maternité	Actions en faveur de la maternité
M14	63	Aides à la famille	Aides à la famille	M57	4212	Aides à la famille	Aides à la famille
M14	522	Actions en faveur de l'enfance et de l'adolescence	Act* pour l'enfance et l'adolescence	M57	4213	Aides sociales à l'enfance	Aides sociales à l'enfance
M14		Actions en faveur de l'enfance et de l'adolescence	Act* pour l'enfance et l'adolescence	M57	4214	Adolescence	Adolescence
M14	64	Crèches et garderies	Crèches et garderies	M57	4221	Crèches et garderies	Crèches et garderies
M14	61	Services en faveur des personnes âgées	Services en faveur des personnes âgées	M57	4238	Autres actions en faveur des personnes âgées	Autres actions pour les personnes âgées
M14	523	Actions en faveur des personnes en difficulté	Act* pour personnes en difficulté	M57	424	Personnes en difficulté	Personnes en difficulté
M14	521	Services à caractère social pour handicapés et inadaptés	Services à caractère social handicapés	M57	425	Personnes handicapées	Personnes handicapées
M14	524	Autres services	Autres services	M57	428	Autres interventions sociales	Autres interventions sociales
M14	52	Interventions sociales	Interventions sociales	M57	441	Insertion sociale	Insertion sociale
M14	824	Autres opérations d'aménagement urbain	Autres opérations d'aménagement urbain	M57	51	Aménagement et services urbains	Aménagement et services urbains
M14	820	Services communs	Services communs	M57	510	Services communs	Services communs
M14	823	Espaces verts urbains	Espaces verts urbains	M57	511	Espaces verts urbains	Espaces verts urbains
M14	814	Eclairage public	Eclairage public	M57	512	Eclairage public	Eclairage public
M14	824	Autres agencement et aménagements de terrains		M57	518	Autres actions d'aménagement urbain	Autres actions d'aménagement urbain
M14	71	Parc privé de la ville	Parc privé de la ville	M57	551	Parc privé de la collectivité	Parc privé de la collectivité
M14	72	Aide au secteur locatif	Aide au secteur locatif	M57	552	Aide au secteur locatif	Aide au secteur locatif
M14	73	Aides à l'accession à la propriété	Aides à l'accession à la propriété	M57	553	Aide à l'accession à la propriété	Aide à l'accession à la propriété
M14	91	Foires et marchés	Foires et marchés	M57	62	Structure d'animation et de développement économique	Structure d'animation et de dév. éco.
M14	83	Environnement	Environnement	M57	7	Environnement	Environnement
M14	830	Services communs	Services communs	M57	70	Services communs	Services communs
M14	812	Collecte et traitement des ordures ménagères	Collecte et traitement ordures ménagères	M57	721	Collecte et traitement des déchets	Collecte et traitement des déchets
M14	813	Propreté urbaine	Propreté urbaine	M57	722	Propreté urbaine	Propreté urbaine
M14	811	Eau et assainissement	Eau et assainissement	M57	733	Assainissement	Assainissement
M14	815	Transports urbains	Transports urbains	M57	82	Transports publics de voyageurs	Transports publics de voyageurs
M14	822	Voirie communale et routes	Voirie communale et routes	M57	845	Voirie communale	Voirie communale
M14	821	Equipements de voirie	Equipements de voirie	M57	847	Equipements de voirie	Equipements de voirie



Table de transposition des natures

Table de transposition de la M14 vers la M57 développé au 1er janvier 2022			
Sont présents uniquement les comptes d'exécution divergents entre la M.14 et la M.57			
M14		M57 Développé	
CLASSE 1 – Comptes de capitaux			
10	Dotations fonds divers et réserves	10	Dotations fonds divers et réserves
1069	Reprise 1998 sur les excédents capitalisés – neutralisation de l'excédent des charges sur les produits	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés
13	Subventions d'investissement	13	Subventions d'investissement
1325	Groupements de collectivités et collectivités à statut particulier	13258	Autres groupements
CLASSE 2 – Comptes d'immobilisations			
21	Immobilisations corporelles	21	Immobilisations corporelles
2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	21351	Bâtiments publics
2182	Matériel de transport	21828	Autres matériels de transport
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	21831	Matériel informatique scolaire
		21838	Autre matériel informatique
2184	Mobilier	21841	Matériel de bureau et mobilier scolaires
		21848	Autres matériels de bureau et mobiliers
28	Amortissements des immobilisations	28	Amortissements des immobilisations
28135	Amortissements installations générales agencements aménagements des constructions	281351	Bâtiments publics
28182	Matériel de transport	281828	Autres matériels de transport
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	281831	Matériel informatique scolaire
		281838	Autre matériel informatique
28184	Mobilier	281841	Matériel de bureau et mobilier scolaires
		281848	Autres matériels de bureau et mobiliers

Accusé de réception en préfecture
077 217705144 20220330 22_06553 DE
Date de télétransmission : 30/03/2022
Date de réception préfecture : 30/03/2022

Table de transposition des natures

2/3

M14

M57 Développé

CLASSE 6 – Comptes de charges			
60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	60631	Fournitures d'entretien
		60632	Fournitures de petit équipement
		60636	Habillement et Vêtements de travail
60622	Livres et prix de récompenses	6065	Livres, disques, cassettes ... (bibliothèques et médiathèques)
61-62	AUTRES CHARGES EXTERNES	61-62	AUTRES CHARGES EXTERNES
6135	Locations mobilières	61351	Matériel roulant
		61358	Autres
6226	Honoraires	62268	Autres honoraires, conseils
64	Charges de personnel	64	Charges de personnel
6411	Personnel titulaire	64111	Rémunération principale
		64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence
		64113	NBI
		64118	Autres indemnités.
6413	Personnel non titulaire	64131	Rémunérations
		64132	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence
6488	Autres charges	648	Autres charges de personnel
65	Autres charges de gestion courante	65	Autres charges de gestion courante
6531	Indemnités frais de mission et de formation des maires adjoints et conseillers	65311	Indemnités de fonction
		65312	Frais de mission et de déplacement
		65313	Cotisations de retraite
		65315	Formation
6714	Bourses et prix	65132	Prix
6573	Subventions de fonctionnement aux organismes publics	657362	CCAS
		657381	Autres établissements publics locaux
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	65748	Autres personnes de droit privé
67	Charges exceptionnelles		
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marches	6583	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	65888	Autres
678	Autres charges exceptionnelles	65888	Autres
68	Dotations aux Amortissements et aux provisions	68	Dotations aux Amortissements et aux provisions
6875	Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnels	6815	Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20220330-22_06553-DE
Date de télétransmission : 30/03/2022
Date de réception en préfecture : 30/03/2022

33

Table de transposition des natures

3/3

Table de transposition de la M14 vers la M57 développé au 1er janvier 2022			
<i>Sont présents uniquement les comptes d'exécution divergents entre la M.14 et la M.57</i>			
M14		M57 Développé	
CLASSE 7 – Comptes de produits			
75	Autres produits de gestion courante	75	Autres produits de gestion courante
7588	Produits divers de gestion courante	75888	Autres
76	Produits financiers	76	Produits financiers
7688	Autres produits financiers	7688	Autres
77	Produits exceptionnels		
7711	Dédits et pénalités perçus	755	Dédits et pénalités perçus
7713	Libéralités reçues	756	Libéralités reçues
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	75888	Autres
7785	Excédent d'investissement transféré au compte de résultat	777	Recettes et quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat
7788	Produits exceptionnels divers	75888	Autres
78	Reprises sur amortissements et provisions	78	Reprises sur amortissements et provisions
7876	Reprises sur provisions pour dépréciations exceptionnelles	7817	Reprises sur provisions pour dépréciation des actifs circulants



Conclusion

Le projet de budget primitif pour 2022 s'inscrit dans un contexte marqué par une crise sanitaire et économique inédite mais dans une nouvelle dynamique marquée notamment par :

- **Le maintien de la pression fiscale au niveau de 2021,**
- **Le lancement des études qui permettront de mettre en œuvre tout un programme d'investissements,**
- **L'évaluation de l'aménagement urbain dans des secteurs clés de notre commune et l'assurance d'un développement maîtrisé et harmonieux.**

Alors que le lien social et le vivre-ensemble sont fortement perturbés par une crise sanitaire qui dure, c'est aussi un budget qui réaffirme la volonté de la ville d'agir efficacement en matière d'éducation, de formation, de culture et de solidarités.

Un budget qui donne les moyens de ces ambitions et qui fait le pari d'une citoyenneté toujours plus active en capitalisant sur la l'intelligence collective.

Les priorités définies dans le programme municipal trouvent ainsi leur traduction dans ce projet de budget, avec le souci constant de proposer aux habitants un service public de proximité et de qualité.

MERCI DE VOTRE ATTENTION